

**DECRET N° 2016- 584** du 16 septembre 2016

portant mise à disposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pour emploi, de la Gendarmerie Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ETAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-415 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n°2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 septembre 2016

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Nonobstant les dispositions de l'article 71 du décret n°2016-415 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du

Ministère de la Défense Nationale et en application de l'article 94 du décret n°2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, la Direction générale de la Gendarmerie nationale est mise à la disposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, pour emploi dans l'accomplissement de sa mission de sécurité intérieure.

**Article 2 :** Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 16 septembre 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,




**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'intérieur et de la  
Sécurité Publique,



**Sacca LAFIA**

Le Ministre délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de la Défense  
Nationale,



**Candide Armand-Marie AZANNAI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Marie Odile ATTANASSO**

Ministre intérimaire